

INCENDIE DE LUBRIZOL



L'UNSA-FERROVIAIRE OBTIENT DES ENGAGEMENTS !

Paris, le 13 décembre 2019

LE SUJET

L'incendie de l'usine de LUBRIZOL du 26 septembre 2019 a projeté dans l'air des matières dont les analyses ne sont pas près d'être connues. Si cette catastrophe n'est certes pas de la faute de SNCF, la situation impose néanmoins à tout employeur d'agir et de mettre en place une prévention et une protection adaptée.

Malgré la mise en place de diverses actions locales, la situation sur ce site SEVESO a montré que les établissements n'étaient pas préparés à ce type d'incident.

L'UNSA-FERROVIAIRE NE POUVAIT RESTER SANS AGIR

Notre délégation a donc été reçue par la Direction Générale Sécurité, après avoir déposé une Demande de Concertation Immédiate.

Lors des échanges, la délégation UNSA-Ferroviaire a clairement exprimé les difficultés majeures qui ont été rencontrées et a demandé des engagements forts tels que :

- Garantir une traçabilité dans le dossier médical des agents concernés par l'exposition, en autorisant l'inscription « Agent en service lors de l'incendie de LUBRIZOL » ;

- Rappeler aux établissements dont les agents étaient en déplacement sur le secteur que ces derniers ont eux aussi la possibilité de consulter, si besoin, le médecin du travail ;
- Connaître le nombre d'agents présents sur site lors de l'incendie ;
- Instaurer des mesures permettant de mieux gérer, à l'avenir, ce type d'accident ;
- Initier une communication de REX sur cet incident et son suivi au sein d'une instance nationale de prévention dans les mois et années à venir.

LES ARGUMENTS DE L'UNSA ONT ÉTÉ ENTENDUS !

1. Une information sera transmise aux établissements, afin que les agents en déplacement sur le site et à proximité aient connaissance de la possibilité de prise en charge par le service médical, si les agents le demandent ;
2. Tous les agents, en service lors de l'incendie et qui le souhaitent, pourront indiquer à leur médecin, à l'occasion d'une visite, qu'ils étaient « agents en service lors de l'incendie de LUBRIZOL » ;

3. L'état quantitatif d'agents reçus sera présenté lors d'un prochain bilan de la cellule médicale ;
4. À titre préventif, l'entreprise va rédiger une « **fiche réflexe** », disponible en 2020 et destinée aux établissements, qui décrira les mesures à prendre en cas d'incident à proximité d'un site SEVESO ;
5. Un recensement des sites SEVESO sera réalisé au printemps 2020.

CES DÉMARCHES, LANCÉES PAR L'UNSA-FERROVIAIRE, PERMETTENT AINSI D'ENGAGER AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN UNE PRÉVENTION POUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉS.

LE PÔLE HSCT UNSA-FERROVIAIRE

CONTACTS

Olivier DEPOULAIN depoulain.o@unsa-ferroviaire.org

Nicolas TASTEVIN tastevin.b@unsa-ferroviaire.org

Philippe GUELPA guelpa.p@unsa-ferroviaire.org

...à L'UNSA
on s'occupe
de moi...